



Assurance vie de la bnp perte d'un tiers cotisé

Par **capriana**, le **16/02/2009** à **22:00**

Il y a quatre ans, notre conseillère bnp nous a proposé un contrat assurance vie en nous promettant 3% garanti. N'ayant pas les moyens de souscrire une telle assurance, je l'ai proposé à mon fils, jeune étudiant boursier

Au bout de 4 ans il a cotisé environ 2900 euros, et à notre grande surprise, maintenant qu'il veut fermer le compte et investir son argent, la bnp lui répond qu'il n'a plus que 2057 euros, le reste ayant été perdu par la fluctuation du marché.

Cela m'intrigue bcp surtout que la conseillère en question nous avait promis tout autre chose ...

Comment est-il possible qu'on nous vole de cette façon l'argent épargné.

il y a-t-il une démarche à faire pour le récupérer? mon fils n'est pas coupable des placements de la bnp...

Peut-on faire valoir le fait qu'avec des témoins (mon fils et moi) elle n'a jamais prononcé les mots, bourse, fluctuation etc et qu'elle a garanti un placement sûr?

Je lui ai conseillé de contacter l'émission sans aucun doute surtout qu'en ce moment il est dans la situation précaire sans emploi malgré son diplôme de trois ans d'études supérieures...

Merci à tous ceux qui pourraient me renseigner....j'ai bcp de haine envers les banques et ce qui est sûr c'est que je n'épargnerais jamais surtout pas à la bnp.

Par **chaber**, le **17/02/2009** à **05:28**

Bonjour,

Il faut d'abord savoir le type de contrat souscrit: euros, obligations, bourse ou un mélange des trois, épargne pure ou contrat mixte (avec garantie décès)

Ensuite quel est le montant déduit des frais lors des versements? Quel est le pourcentage retenu pour les frais de gestion?

A titre indicatif, si les frais sur les versements sont de 4%, il n'y a que 96 euros de placés sur 100 euros versés.

Par **capriana**, le **17/02/2009** à **12:56**

Bonjour

sur le contrat signé c'est marqué "contrat natio vie multihorizons

les montant sur moin adhesion au contrat natio vie multihorizons seront repartis de la maniere suivante :

strategie harmonie c 100%

plan strategie harmonie c 100%

rien d'autre sinon qu'on lui a dit que s'il voulait retirer le montant de ses cotisations il aura droit uniquement a 2050 euros alors qu'il en a placé 2810

donc la question est, est ce que la banque n'est pas obligée de rembourser le total des cotisations (deja sans aucun interet alors qu'on nous avait promis 3%)

quelle demarche a l'encontre de la banque?

merci deja pour votre premiere reponse

cordialement

Par **timati**, le **17/02/2009** à **16:08**

Bonjour,

Qu'elle était la date de terme prévu de votre contrat? Je suppose qu'il devait y en avoir une car les contrats employant les terme "d'horizon" tablent sur plusieurs années prédéfinies.

Par **capriana**, le **17/02/2009** à **18:50**

Non il n'y avait pas de terme
on pouvait cloturer a tout moment

d'ailleurs il a cloturé aujourd'hui est il a transfere tous ses avoirs a la poste

je cloture moi meme tous les comptes a la bnp qui a refusé de faire le moindre geste commercial

je me demande si le type qui a agressé l'employé de banque populaire ce n'etait pas pour une histoire pareille. je vous promets que ca fait mal et on a envie de casser (je suis une femme adulte) et casser des figures quand on se sens volé de la sorte.

car, j'etait temoin quand la conseillere bnp a promis un gain de 3% et n'a jamais parlé de perte en fonction des fluctuations du marché

je me dis finalement qu'heureusement qu'il n'a perdu qu'un tiers de ce qu'il a investi j'aimerais que les gens sachent quand meme à quoi s'attendre avec ces conseillers pretes a tout vendre ..

merci pour toutes vos reponses